

ON S'ABONNE

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16.

été se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES: 25 centimes la ligne. RÉCLAMES: 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 2 Mai 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 1/2 p. 0/0. Rows for Du 30 avril, Du 1er mai, Du 2.

BULLETIN

S'il n'y a pas, avant demain jeudi, de séance publiée au palais Bourbon, le travail législatif se poursuit dans les bureaux avec assiduité. Ainsi, la commission du budget, qui touche au terme de ses délibérations, a entendu plusieurs commissaires du gouvernement.

Les complications survenues entre les cabinets de Berlin et de Vienne, au sujet des armements de l'Autriche en Venétie, prêtent à tant de conjectures qu'il serait difficile d'en contester la gravité.

Les nouvelles de l'étranger, que nous donnons plus loin, font craindre que les hostilités ne commencent bientôt, entre l'Allemagne et l'Italie.

Les nouvelles de probabilité de guerre, dit le Patriote de Parme, sont accueillies avec une grande joie, et notre jeunesse se montre pleine d'ardeur pour les dernières batailles en faveur de notre indépendance.

Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que l'Autriche, en présence de l'attitude de l'Italie et de la Prusse, aurait refusé de désarmer.

On croit à la nouvelle mobilisation de l'armée Prussienne.

Une dépêche de Carlsruhe, annonce que la Bavière refuse de désarmer.

Bien que le bill de réforme électorale n'ait

été adopté qu'avec un avantage de cinq voix à la chambre des communes, les journaux de Londres n'en célèbrent pas moins la victoire du ministère. Cela se comprend quand on songe que l'on croyait généralement que le bill serait repoussé avec une majorité imposante.

Le chef des fédéraux, Stephens, vient de s'embarquer pour l'Amérique, à bord du paquebot Napoléon III, qui fait sa première traversée.

Les journaux russes continuent à publier des détails circonstanciés sur Komissarow, le sauveur de l'Empereur Alexandre.

Voici, d'après la Gazette de l'Académie, le récit qu'il a donné lui-même de l'événement du 14 avril.

« Je ne sais pas moi-même ce qui faisait battre étrangement mon cœur quand je vis cet homme (le meurtrier) qui se pressait de traverser la foule; involontairement je le suivis des yeux. Tout à coup, je vois qu'il sort un pistolet et se met en position de viser; aussitôt je pensai que si je m'élançais sur lui et lui poussais le bras de côté, il tuerait quelque autre personne ou moi-même. et sans plus longue réflexion, je lui soulevai fortement le bras; le coup partit; après cela je ne me souvins de rien, tout était comme entouré d'un brouillard autour de moi, et, en revenant à moi-même, je vis seulement un général qui m'embrassait; on me conduisit au palais; mais j'étais comme engourdi et ma langue était comme paralysée; ce ne fut qu'une heure et demie après, que je repris conscience de moi-même et que je pus parler. »

On a loué maintenant à Komissarow un logement dans la maison Rouadre. Son nom de famille sera, dit-on, changé en celui de Komissarow-Kostronskoï (de Kostroma), en souvenir de la province qui a deux fois fourni à la maison régnaute des sauveurs au moment du danger.

Rien, jusqu'à présent, ne confirme les nouvelles assez fâcheuses du Mexique, rapportées par le Times d'après une dépêche de New-York, et qui attribuent divers succès de campagne aux

Juaristes. On attend à Saint-Nazaire, le paquebot transatlantique venant de Vera-Cruz.

Des négociations sont ouvertes entre la France et le Pérou, en vue de réduire les droits qui frappent l'importation du guano en France.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Affaires d'Allemagne

Francfort, 29 avril.

La Gazette des Postes a reçu un télégramme de Vienne qui assure, sur la foi, de nouvelles venues de Florence, que le gouvernement italien a résolu la formation des corps-français sous les ordres de Garibaldi.

Munich, 29 avril.

Le cabinet de Vienne a envoyé aux gouvernements étrangers une note déclarant que ses armements sont dirigés contre l'Italie qui se prépare à une attaque contre la Vénétie. — La réponse de l'Autriche du 26 a été remise, hier matin, à Berlin. L'Autriche consent à rappeler vers l'intérieur ses troupes qui sont à la frontière prussienne; mais elle entend continuer ses armements contre l'Italie.

Italie.

Florence, 29 avril soir.

Un manifeste des autorités militaires vient de paraître sous les armes tous les militaires qui sont en congé illimité. — D'après l'Italie et quelques autres journaux, le Cabinet aurait résolu de se retirer. On croit que cette nouvelle est sans fondement.

Florence, 30 avril.

L'Opinion dit que le ministère a résolu de présenter au Parlement un projet relatif aux mesures financières réclamées par la situation actuelle. Ce projet impliquerait l'adoption du projet financier précédemment présenté à la Chambre.

On lit dans l'Opinion: Dans les circonstances exceptionnelles où se trouve le royaume, les ministres ont cru devoir mettre leurs portefeuilles à la disposition du président du conseil en vue de faciliter une nouvelle combinaison ministérielle que le roi pourrait juger convenable. A la suite de cette démarche, le général de La Marmora a demandé à M. Ricasoli s'il était disposé à former un cabinet. M. Ricasoli a répondu qu'il ne croyait pas encore le moment venu pour une nouvelle combinaison ministérielle. De là, les bruits de crise qui ont couru.

Prusse.

Berlin, le 29 avril.

Depuis quelques heures, on parle d'une sorte d'attentat commis sur la personne du roi. Ce matin, pen-

dant que des troupes défilaient devant le Palais-Royal, un homme qui se trouvait au milieu de la foule, et qui avait déjà attiré l'attention de son entourage par des paroles exaltées, lance tout-à-coup sa canne garnie d'une boule de plomb, dans la direction de la fenêtre où se trouvait le roi. Heureusement, la canne n'ayant pas été lancée avec la force suffisante, retomba avant d'atteindre le but. J'apprends que l'auteur de cette tentative est un nommé Slow.

Revue des Journaux.

La France fait observer que l'attitude du gouvernement autrichien vis-à-vis de l'Italie, se tourne contre lui dans ses rapports avec la Prusse, et complique de nouveau le conflit qui semblait être en voie d'apaisement entre ces deux puissances.

« Ce qu'il y a à remarquer, poursuit M. Polin, c'est que dans la dépêche prussienne dont nous venons de parler, les droits de l'Italie paraissent être très nettement défendus; le cabinet de Berlin parle presque le langage que pourrait tenir le cabinet de Florence.

« Ce fait donne une grande consistance aux bruits qui ont été si souvent répandus de l'existence, sinon d'un traité formel, au moins d'un arrangement entre la Prusse et l'Italie dans un intérêt de défense commune. »

que le Constitutionnel:

« Nous avons nié, et nous nions encore, dit cette feuille; sous la signature de M. Bauer, secrétaire de la rédaction, en dépit de toutes assurances contraires, la conclusion d'un traité entre l'Italie et la Prusse. Nous ne croyons pas, nous n'admettons pas que l'Italie, qui a donné de si nombreuses preuves de sens et de sagesse politiques, puisse s'engager avec la Prusse dans une alliance dont le but immédiat et nécessairement avoué devrait être la conquête des duchés de l'Elbe, et violerait ainsi l'idée nationale qui est le fondement de la société politique italienne. »

Le Monde traite avec rudesse le Constitutionnel, au sujet de ses derniers articles: Hier, écrit M. Vrigault, le Constitutionnel était l'allié de l'Italie, aujourd'hui il contre-signe la dernière note attribuée à la Prusse et relative aux armements de l'Autriche en Venétie. Le plan est grossier et ne trompe personne.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 mai 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

— Anciens camarades. —

Je me crois dans un autre monde, en lutte avec quelque terrible démon. Erreur! ces formes que je vois autour de moi appartiennent à la terre. Je vis encore!

Mes blessures me font souffrir. Un homme les panse; sa main est rude, mais la tendre expression de son regard me dit que son cœur est bon. Qui est-ce? D'où vient-il?

Je suis encore dans la vaste savane; je le vois assez clairement. Ou est mon terrible antagoniste? Je me souviens de toutes les péripéties de notre lutte horrible; mais je me figure qu'il m'a tué.

Certes, j'étais mort! Mais non, cela ne se peut. Je vis encore.

Au-dessus de moi, je vois le ciel bleu; autour de

La reproduction est interdite

moi, la plaine verte; près de moi, des formes humaines, il y a même des chevaux là-bas.

Dans quelles mains suis-je tombé?

Quelles qu'elles soient, elles sont amies; elles ont dû m'arracher aux étreintes du monstre. Mais comment? Aucun de mes libérateurs n'était en vue; comment ont-ils pu arriver à temps? Je voudrais les interroger, mais je n'en ai pas la force.

Ces hommes restent penchés sur moi. L'un a une grande barbe et des moustaches brunes et touffues. Un autre a la face ridée, amaigrie et cuivrée. Mes yeux errent de l'un à l'autre, des souvenirs éloignés renaissent en moi. Ces faces... je ne les vois plus que faiblement; je ne les vois plus...

Je retombai dans une insensibilité complète. Je revins encore à moi et me sentis plus fort. Je pus mieux comprendre ce qui se passait autour de moi.

Je remarquai que le soleil descendait à l'horizon. Une peau de bœuf posée sur deux perches préservait l'endroit où je reposais de ses rayons obliques. Mon sérapi était sous moi, ma tête reposait sur ma selle, recouverte d'une autre peau de bœuf. Je gisais sur mon côté, et cette position me permettait de voir tout ce qui se passait. Autour d'un feu qui brûlait tout près, se tenaient deux hommes, l'un assis, l'autre debout. Mes yeux passaient de l'un à l'autre en les observant tour à tour. C'est le type de l'homme de la montagne, du trappeur.

Il avait six grands pieds de haut au-dessus de ses mocassins. Toute sa structure indiquait une origine saxonne.

Ses bras étaient comme de jeunes chênes, et l'une de ses mains, larges et osseuses, étreignait le canon

d'une carabine. Des moustaches épaisses et une barbe brune et touffue couvraient ses joues boursoufflées. Ses yeux étaient gris, petits, bien placés et rarement distraits. Le soleil avait basané son visage, qui respirait l'audace et la bonne humeur, et qui annonçait en résumé une nature généreuse.

Ses vêtements se composaient du costume bien connu des gens de sa classe: une tunique de chasse en peau de daim, des guêtres montant à hauteur de genou et de vrais mocassins à l'indienne. Sous la tunique, ouverte sur la poitrine, apparaissait un autre vêtement d'une matière plus fine: la peau d'une jeune antilope ou d'une biche. Un collet court, taillé dans la peau même d'un daim, pendait gracieusement sur ses épaules. Il avait la tête recouverte d'un bonnet, emprunté également à la peau d'une bête fauve. A son côté droit était attachée une gibecière faite de la peau d'un chat-tigre et ornée de la tête d'un magnifique canard. Plus d'un souvenir étrange était gravé sur sa poire à poudre. Ses armes consistaient en un couteau et un pistolet attachés à sa ceinture, et une longue carabine.

Dans sa manière de porter ses vêtements perçait une coquetterie qui indiquait que le jeune trappeur n'était pas tout à fait indifférent aux charmes de sa personne. Un porte-pipe, en dards de porc-épie, pendait à sa poitrine; c'était sans doute un gage d'amour de quelque brune demoiselle, citoyenne, comme lui, des déserts.

Son étrange compagnon avait une tout autre physionomie. Il différait de lui sous tous les rapports. Il ne ressemblait à personne au monde. Toute sa personne était bizarre et frappante. Assis de l'autre côté

du feu, il avait la face en partie tournée vers moi et la tête inclinée sur une paire de longues jambes décharnées. Il ressemblait plus au tronc d'un arbre recouvert d'une peau de daim qu'à un être humain, et si ses bras n'avaient pas remué, on aurait pu les confondre avec quelque chose de semblable. Il dévorait un morceau de chair qu'il avait à demi rôti sur des charbons.

Ses vêtements... si on peut les appeler ainsi... étaient aussi simples que sauvages. Il portait ce qui avait pu autrefois être une tunique, mais ce qui ressemblait aujourd'hui à un sac de cuir recouvert d'une épaisse couche de graisse et de poussière. Les guêtres et les mocassins étaient dans un état aussi détérioré que la tunique. Le bonnet, en peau de chat, usé et décoloré, correspondait bien aux autres parties de son costume. On eût dit que tous ces vêtements n'avaient plus été séparés du corps du propriétaire depuis le jour où il s'en était affublé, c'est-à-dire depuis des années. La tunique, ouverte, découvrait la poitrine et la gorge, auxquelles le soleil et la fumée avaient donné, ainsi qu'au visage et aux mains, la couleur du cuivre.

Cet homme semblait âgé de soixante ans; ses traits étaient anguleux, et il avait de petits yeux noirs, vifs et perçants, les cheveux noirs et courts. Il paraissait, comme son compagnon, issu de la race saxonne.

En l'examinant, je remarquai en lui, à part la bizarrerie de son costume, je ne sais quoi d'étrange. Sa tête offrait une particularité rare: elle était sans oreilles!

Il y a quelque chose de terrible dans un homme sans oreilles; on pense involontairement à un drame

Vit-elle ses frontières envahies au nord et au sud, l'Autriche aura tous les torts; il le faut, elle les aura.

On lit dans le bulletin du *Siecle* sous la signature de M. Taxile Delord :

« Tandis que certains journaux, qui n'ont pas un intérêt direct à l'apaisement du conflit, prennent à tâche de rassurer l'Europe, les feuilles allemandes et les feuilles autrichiennes ne sont rien moins que tranquillissantes. « Il y va de la situation de l'Autriche en Allemagne » disent bravement les journaux de Vienne. Les négociations avec la Prusse ne sont que des dupes; la guerre, voilà le plus sûr moyen de résoudre la question; les journaux qui crient ainsi en avant, pensent, il est vrai, que l'Autriche peut compter sur le concours des Etats allemands. Qu'ils ne s'y fient pas trop; au premier appel, les susdits Etats pourraient bien répondre à la façon de M. Granier de Cassagnac: Attendez-moi sous l'orme ! »

Pour extrait A. Layton.

Extérieur.

Nous lisons dans l'Italie de Florence du 27 avril :

La conduite actuelle du gouvernement autrichien est tout ce qu'on a vu de plus extraordinaire depuis longtemps. Nous y revenons parce que c'est un fait très grave et qui peut avoir de fort grandes conséquences.

Voici en deux mots ce qui s'est passé. Le 19 avril, l'ordre de suspendre les armements a été donné. Le 22, il a été révoqué, et non seulement il a été révoqué, mais on a poussé les mesures d'armement au maximum, et, avant le 1^{er} mai, l'Autriche aura sous les armes autant d'hommes qu'il lui est possible d'en avoir.

Il résulte de cela que la journée d'hier 25, fixée pour le désarmement par l'Autriche elle-même, a été marquée, au contraire, par des armements redoublés.

Quelle a été la cause de ce changement subit d'attitude et de dispositions militaires qui semblent indiquer des résolutions désespérées? Nous ne le savons pas, et nous ne pouvons faire que de suppositions.

Il est probable que la réponse prussienne, considérée par l'Europe entière comme une adhésion aux propositions de désarmement, a été considérée à Vienne sous un autre jour et a été prise par un refus. Telle est la seule explication possible à des faits que nous ne pouvons aujourd'hui révoquer en doute.

Mais nous comprenons moins bien pourquoi ce grand mouvement du côté de l'Italie, et ces préparatifs de défense si précipités et si formidables, car nous ne pouvons nous arrêter à la pensée d'une agression autrichienne. L'examiner même à ces bornes, et la folie des hommes d'Etat ne franchit pas certaines limites.

On dit à Vienne que l'Italie a appelé ses recrues et fait des concentrations de troupes. Tout le monde sait ici que rien n'est moins vrai, il y a des faits qui ne peuvent être dissimulés.

Or, il est constant qu'en Italie on n'a pas appelé un seul homme de la réserve. Les seuls hommes appelés sous les drapeaux, sont les conscrits de 1865 qui, en bonne règle, devrait y être depuis deux mois, et qui n'y sont pas encore aujourd'hui. Cette levée n'eût pas été remarquée, si elle n'eût été retardée dans une pensée d'économie.

Quant aux rassemblements de troupes, nous voudrions bien savoir où ils sont. On ne dissimule pas une armée aux yeux du public, surtout dans un pays où chacun circule comme il l'entend, et où tout le monde, amis et ennemis, peuvent se renseigner sans la moindre difficulté.

Certainement, l'Italie a toujours maintenu sa volonté ferme de délivrer la Vénétie quand elle croirait

pouvoir le faire; mais cette volonté n'a jamais été cachée; elle n'est pas plus accentuée en 1866 qu'en 1865 ou en 1864, et jamais l'Autriche ne s'en est émue militairement, même quand l'armée italienne avait plus d'hommes sous les drapeaux qu'elle n'en a en ce moment.

Ce qu'on dit à Vienne n'est donc qu'un prétexte; on semble vouloir y précipiter la crise: c'était au moins l'idée d'hier, qui ne sera peut-être pas celle de demain; car, puisqu'on a changé d'humeur et de résolution du 19 au 22 avril, on peut bien en changer encore.

Maintenant, que fera le gouvernement italien en présence de mesures qui ressemblent fort à une provocation? — Nous n'en savons rien encore. Nous ne lui conseillerons pas, en tous cas, de se laisser entraîner dans une carrière de récriminations qui n'expliquent rien. Nous ne voudrions pas voir se renouveler ici ce qui vient de se passer en Allemagne.

Il nous semble que la dignité nationale n'a rien à gagner à ces sortes de tournois diplomatiques.

Il est cependant constant que l'Italie, malgré le désir qu'elle doit avoir de compléter son unité nationale et l'état d'agitation où est l'Europe depuis un mois, n'a pris aucune mesure provocante; elle a fait aussi peu qu'elle pouvait faire; les amis de la paix en Europe ne pouvaient lui demander davantage, ils ne pouvaient même peut-être pas exiger autant de modération et de patience.

Si le gouvernement est amené à prendre à son tour des mesures que la prudence lui commande, personne ne pourra l'accuser d'avoir donné le signal.

Nous lisons dans le même journal :

Ce matin, 26, l'archiduc Albert a dû prendre à Vérone le commandement supérieur de l'armée autrichienne en Vénétie. Hier, 25, après-midi, le lieutenant-général Toggenbourg a tenu à Venise une allocution belliqueuse aux fonctionnaires qui dépendent de lui et leur a déclaré que le moment approche où ils devront montrer leur dévouement à la maison d'Autriche. — L'appel sous les drapeaux comprend tous les hommes sans exception qui sont disponibles, c'est-à-dire les réserves, les hommes en congé et en permission, et cela pour les dix classes de 1855 à 1865, plus les conscrits de la classe de 1866. C'est l'augmentation au maximum des cadres autrichiens, et l'effectif se trouve ainsi accru de trois cinquièmes. — Sur les lignes de chemins de fer qui aboutissent à la frontière, l'administration autrichienne a interdit le passage des wagons de la compagnie vénitienne sur le réseau italien. Un déchargement et un rechargement a lieu pour chaque train à la frontière. C'est là une mesure que l'Autriche n'a jamais prise qu'à la veille des hostilités, lorsqu'elle craignait que les wagons dont ils s'agit n'eussent pas le temps de revenir sur le réseau vénitien. — A l'exception des conscrits de la dernière classe, tous les hommes appelés sont immédiatement dirigés vers le Nord de l'empire. Les régiments allemands, bohèmes, hongrois et slaves qui se trouvent en Vénétie, sont complétés en toute hâte au moyen des soldats en congé rappelés de leurs provinces. — L'armement est général dans tout l'empire, et l'on s'attend à des événements décisifs.

Il n'est plus possible de se faire illusion, dit l'Italie du 28 avril. Malgré l'in vraisemblance du fait, il est temps d'ouvrir les yeux à l'évidence: l'Italie est menacée et provoquée directement par l'Autriche.

Les renseignements que nous recevons de la Vénétie ne laissent aucun doute sur ce point. On ne prend pas seulement sur le territoire autrichien des mesures générales pour une grande guerre; on fait encore tous les préparatifs spéciaux nécessaires pour passer le Po, on échelonne des forces dans la direction de nos frontières, on réunit les moyens de transport à proximité des principales communications stratégiques qui débouchent sur le territoire italien.

Les causes de cette incroyable attitude de l'Autriche

ment surpris. J'avais craint de ne plus le revoir, parce que, après avoir échappé à l'ours gris, il avait disparu au galop dans la plaine.

Mais ce n'était pas la vue de Moro qui avait causé mon étonnement; c'était la vue d'un autre animal bien connu de moi, d'un autre cheval. Me trompais-je? Etait-ce une illusion? Etais-je encore le jouet de mes yeux ou de mon imagination?

Non, c'était une réalité. Je voyais les nobles formes, les lignes gracieuses, la robe d'argent, la queue ondoyante, les oreilles d'un noir de jais du coursier tant cherché. C'était lui! c'était le cheval blanc des prairies!

(La suite au prochain numéro.)

Jurisprudence.

Chemins de fer. — Voyageurs. — Bagages remis aux mains d'un facteur. — Responsabilité de la Compagnie.

Quand on arrive à une gare de chemin de fer avec des bagages, un facteur de la Compagnie se présente qui aide à leur déchargement, et qui les transporte dans la salle dite des bagages, où ils sont déposés jusqu'au moment où le voyageur, muni de son billet, peut les faire enregistrer.

La Compagnie est responsable des colis qui lui sont confiés, cela est incontestable, mais sa responsabilité commence-t-elle dès que les colis sont aux mains des facteurs, ou seulement au moment où ils sont enregistrés?

Le 9 juin 1865, la dame Boissard arriva à la gare d'Orléans, vers 10 heures du soir, pour prendre le train partant à 11 h. A peine

trichie nous sont encore inconnues; mais le fait palpable est là.

Et l'Italie est encore sur le pied complet de paix; elle a moins d'hommes sous les armes qu'elle n'en a jamais eue en 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865. Il est temps qu'on nous permette de le dire malgré notre incomptence — Il est temps de se disposer à agir. Si l'Autriche demande la guerre, l'Italie ne peut la lui refuser.

La présence seule de l'Autriche en Vénétie est une menace permanente contre l'existence même de l'Italie. Cette menace s'aggrave aujourd'hui d'armements extraordinaires que rien de notre part n'a provoqués. Quos vult perdere Jupiter dementat. L'Autriche nous paraît marquer elle-même l'heure tant attendue de la délivrance de la Vénétie.

Pour extrait : A. LAYTON.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

Le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice pour Auxerre est toujours fixé au 6 mai. Leurs Majestés ne séjourneront pas dans le chef-lieu de l'Yonne. Le train impérial quittera Paris dans la matinée du dimanche et reviendra le soir-même.

Le comte Walewski vient de recevoir de l'empereur le titre de duc. Les ducs créés par le second empire sont donc au nombre de sept. Le duc de Malakoff, le duc de Montmorot (fils de la reine Christine d'Espagne) le duc de Magenta, le duc de Morny, le duc de Persigny, le duc de Montmorency, le duc Colonna Walewski. De ce nombre, deux déjà sont éteints, Malakoff et Montmorot.

Mgr l'archevêque de Rouen vient d'adresser une lettre circulaire au clergé de son diocèse à l'occasion du nouvel emprunt du Pape. « Une maison honorable, dit Mgr de Bonnechose, et offrant toutes les garanties désirables, se charge de l'opération. MM. les curés ont entre leurs mains les prospectus où les conditions sont énoncées; ils peuvent faire remarquer à leurs paroissiens combien les conditions sont avantageuses. »

Le général Prim est attendu à Paris.

Le bruit court que M. de Sacy est nommé chevalier d'honneur de la princesse Mathilde, en remplacement du comte de St-Marsault.

La nouvelle direction et la nouvelle rédaction de la Presse entrent aujourd'hui en fonctions. Les articles des collaborateurs de M. Mirès ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que ceux de leurs devanciers. Que sont donc devenues les plumes de Carrel et de Marrast, de Châteaubriand et de Fonfrède?..

Malgré le beau temps, qui appelle les parisiens à la campagne, la petite bourse du dimanche, sur le boulevard des Italiens, présente une animation extraordinaire. On y échange toutes sortes de bruits et de rumeurs, de dépêches et de nouvelles, au sujet du différend Austro-Prussien. Ce qui paraît résulter de l'ensemble des informations du jour, c'est que la Prusse, sans porter les choses au pire, n'abandonne aucune de ses prétentions. On dirait que M. de Bismarck cherche un prétexte de conflit armé. S'il lui était offert, peut-être bien reculerait-il?

Pour extrait : A. Layton

arrivée, un des facteurs de la Compagnie s'empara de sa malle et la porta à la salle des bagages; la dame Boissard voulut suivre sa malle pour éviter un erreur, mais l'entrée de la salle lui fut refusée, sous prétexte qu'on ne pouvait y pénétrer qu'après avoir pris son billet. La dame Boissard, se conformant à cet avis, alla prendre son bulletin de place et revint ensuite à la salle des bagages, mais alors elle ne put retrouver sa malle. M^{me} Boissard s'empressa de faire connaître au sous-chef de gare le vol dont elle venait d'être victime, de lui donner le signalement de sa malle et de lui déclarer qu'elle contenait des effets pour une valeur de 270 fr. Les recherches ayant été infructueuses, les époux Boissard ont réclamé de la Compagnie le remboursement de ces 270 fr., et, sur son refus, ils l'ont assignée en paiement de cette somme et en 100 fr. de dommages-intérêts.

Le Tribunal Civil de la Seine, sous la présidence de M. Perrin dans son audience du 26 février 1866, après avoir entendu M^e Berriat-Saint-Prix pour les époux Boissard, et M^e Benoît-Champy pour la Compagnie d'Orléans :

« Attendu que le dépôt fait dans une gare de chemin de fer par un voyageur est de la même nature que celui fait chez les aubergistes et les hôteliers et doit être par conséquent considéré comme un dépôt néces-

Observation du Dimanche

Loi de 1814.

Il a été fait quelque bruit autour d'un procès qui vient de se dénouer en cour de cassation et qui a pour objet l'interdiction du travail les dimanches et jours fériés. Nous croyons que, partisans ou adversaires de la loi de 1814, nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître l'arrêt de la cour suprême. En voici le texte :

Attendu que la loi du 18 novembre 1814 relative à la célébration des fêtes et dimanches, n'a été abrogée ni expressément ni tacitement par aucune disposition constitutionnelle et législative, qu'elle n'a rien d'incompatible et d'inconciliable avec les principes, soit de la liberté des cultes, soit de la liberté de l'industrie, proclamés en 1790, confirmés et garantis par l'art. 1^{er} de la constitution du 14 janvier 1852, que la protection accordée à tous les cultes légalement reconnus et à toutes les industries n'exclut pas le respect dont la loi civile est partout empreinte pour les cultes chrétiens, notamment pour celui professé par la majorité des Français;

Attendu que les articles 1^{er} et 2^e de ladite loi sont ainsi conçus :

Art. 1^{er}. Les travaux ordinaires seront interrompus les dimanches et jours de fête reconnus par l'Etat.

Art. 2^e. En conséquence, il sera défendu les dits jours... 4^o aux charretiers et voituriers employés à des services locaux de faire des chargements dans les lieux publics de leur domicile;

Attendu qu'il est constaté par un procès verbal du commissaire de police du canton de Sainte-Foy, en date du 1^{er} novembre 1865, et qu'il est reconnu par le jugement attaqué aussi bien que par les prévenus eux-mêmes, que le même jour, fête de la Toussaint, l'une de celles spécialement consacrées par la loi du 18 germinal an X, et par conséquent reconnues par l'Etat, le sieur Paris fils, charretier, avait conduit dans les rues de Sainte-Foy, pour le compte d'autrui, une charrette chargée de bois merrains, à laquelle était attelé une paire de bœufs;

Attendu que ce fait constitue la contravention prévue par l'art. 2 de la loi du 18 novembre 1814;

Rejette le pourvoi.

Le récent arrêt de la cour de cassation remis en ardeur les gens hostiles au travail du dimanche. Il se signe dans Paris une pétition contre la loi de 1814, qui est bien en effet un peu ronflée, faite d'usage. Peut-être le mieux serait-il, sauf les cas où il y a scandale médiocre, de laisser aller les choses. A Paris, sans intervention de ceci ou de cela, on est arrivé à fermer presque tous les magasins le dimanche. Le far niente vient en aide à la piété; six jours de labeur, c'est assez; on n'est pas fâché de se reposer le septième.

Chronique locale.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser des éloges au sieur Alazard (Marcelin), du lieu de Sept-Fonds, commune du Montat, pour avoir sauvé, dans la journée du 12 avril courant, la jeune Louise Lézéret, qui était en danger de se noyer dans une citerne.

La revue des hussards de passage à Cahors a eu lieu ce soir, à quatre heures et demie.

« saire; que, par suite, la preuve d'un pareil dépôt quelle que soit son importance, peut être faite par tous les moyens possibles en l'absence de tout document écrit, qu'il résulte des documents fournis au Tribunal, que la dame Boissard a, le 9 juin, remis à un facteur de la Compagnie d'Orléans, une malle qui n'a pu être retrouvée et dont la valeur peut, dès à présent, être fixée à 270 fr.; attendu qu'indépendamment de ladite malle ou de sa valeur, la Compagnie doit indemniser Boissard de la perte de temps résultant des démarches de toute nature qu'il a dû faire, et que de ce chef une somme de 100 fr. doit lui être accordée, condamne la Compagnie d'Orléans à restituer aux demandeurs la malle dont s'agit, sinon à leur payer 270 fr. la condamne en outre à payer la somme de 100 fr. pour le préjudice causé, et aux dépens. »

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des Finances et chez tous les Correspondants de la Société :

- 1^o Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.
- 2^o Des obligations communales à 10 ans de durée, rapportant 5 %.

Elle nous a fourni l'occasion d'entendre son excellente fanfare qui a charmé les nombreux auditeurs réunis sur la Place d'Armes.

CONCOURS MUSICAL D'ALBI.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Albi, 29 avril, 7 h. 3/4, soir.
Orphéon de Cahors, 1^{er} prix ascendant, (méd. d'or).
Sainte-Cécile, id. 2^e prix, (médaille d'argent).

Lundi soir la ville de Cahors faisait la réception la plus brillante et la plus enthousiaste à ses sociétés musicales rentrant toutes les deux triomphantes du concours d'Albi. L'arrivée étant fixée à six heures, la population tout entière descendait les boulevards et envahissait le faubourg St-Georges. Bientôt les voitures, aperçues au loin, furent saluées par d'immenses acclamations. La commission de l'Orphéon était venue au devant des vainqueurs, heureuse de les féliciter la première, de leurs superbes succès. M. Besse s'exprime en ces termes :

Messieurs les Orphéonistes,

Samedi 28, quand elle vous vit partir, grand et pénible fut le regret de votre Commission, de ne pouvoir vous suivre tout entière à ce rendez-vous lyrique que la ville d'Albi vous avait si gracieusement donné.

Oui, nous aurions voulu être les témoins de cette troisième lutte chorale dont vous alliez, comme toujours, si bravement affronter les chances et les difficultés.

Mais des obstacles insurmontables s'opposaient à notre présence à ce tournoi et force nous fut de faire ce sacrifice.

Il se trouvait d'autant plus amer, Messieurs, que votre excellente répétition de la veille et la confiance des deux hommes éminemment artistes qui marchaient à votre tête, nous présageaient de la manière la plus heureuse l'éclatante victoire que vous venez de remporter. Honneur donc à vous, intrépides et vaillants joueurs. Honneur ! honneur ! à vos chefs.

Et à toi noble et chère bannière de l'Orphéon, dont la nouvelle décoration fait notre orgueil, salut ! trois fois salut !

Ici, Messieurs, qu'il me soit permis, avec l'émotion la plus sincère et la plus douce, de féliciter aussi la Société de Sainte-Cécile du brillant succès de son début.

Enfants de Cahors, vous avez tous bien mérité de la Patrie. La population de notre cité est là pour vous en donner le sincère et solennel témoignage.

L'Orphéon et la Sainte-Cécile, remontant ensemble les boulevards bannières en tête, au milieu d'une double haie de population, poussant de braves enthousiastes, la musique jouant de joyeuses marches, offraient un magnifique spectacle. Nos deux Sociétés, objet, sur tout le parcours, des ovations les plus flatteuses, arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville, où les attendait un cordial accueil. Nous reproduisons avec plaisir les paroles de M. le Maire :

Messieurs les Orphéonistes,

Messieurs de la Sainte-Cécile,

Je suis heureux de vous adresser, au nom de mes concitoyens, leurs félicitations unanimes pour la double victoire que vous venez de remporter à Albi la médaille d'or décernée à notre Orphéon prouve, d'une manière éclatante, que cette précieuse récompense lui avait été injustement ravie au Concours de Toulouse. Vous êtes déjà des vétérans de la gloire, et l'année prochaine, Paris offrira à vos efforts un champ plus vaste, à votre mérite sa suprême consécration.

Messieurs de la Sainte-Cécile,

C'est la première fois que vous affrontez l'épreuve du Concours. Vous avez soutenu avec une noble vaillance l'honneur de votre jeune bannière. Votre succès est particulièrement cher à notre population, que vous savez charmer souvent par vos accords mélodieux. Persévérez à prendre part à ces luttes pacifiques qui servent si puissamment au maintien et au développement de nos institutions populaires.

Permettez-moi, en terminant, de profiter de cette heureuse journée pour vous recommander la concorde et les sentiments de la confraternité la plus cordiale. Le 27 mai prochain, un Concours d'Orphéon et de Sociétés instrumentales s'ouvre dans notre ville ; réunissez toutes vos forces, prétez-vous un mutuel appui avec le dévouement le plus sympathique pour donner à cette fête de l'art musical un éclat majestueux.

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

A la nuit, la Mairie et tous les Cercles de la ville étaient illuminés comme aux plus beaux jours de fête. La foule circulait avide de chants et de musique, et venait applaudir, vers neuf heures, la sérénade donnée par la Sainte-Cécile à M. Godinaud, son directeur.

Nous sommes heureux de signaler le succès remporté au Concours d'Albi, par deux autres Sociétés du département : La Fanfare de Souillac a obtenu un 1^{er} prix (médaille d'argent) ; l'Orphéon de Gourdon un 3^e prix (médaille d'argent).

DÉPARTEMENT DU LOT.

Mairie de SAUZET.

Le maire de la commune de Sauzet donne avis que la Foire qui devait se tenir le 10 mai courant est renvoyée au jeudi suivant, 17 du même mois, à cause de la fête de l'Ascension.

On nous écrit de Montcuq :

Dans la nuit du 27 au 28 avril, un incendie

a dévoré, au village de Capmas, la grange du sieur Vidal.

La veille, on avait chauffé le four, situé presque en face de la porte du bâtiment incendié. La porte de la grange était restée ouverte. Pendant la nuit, le vent qui soufflait poussa quelques brisais mal éteints sur le foin dont la grange était garnie; de là, pense-t-on, la cause du sinistre. Les pertes s'élèvent à 600 fr. L'immeuble était assuré.

On nous écrit de Sérignac, 30 avril 1866.

Monsieur le Rédacteur,

La commune de Sérignac, vient d'éprouver une grande perte ; son pasteur M. l'abbé Landiech vient de succomber, à l'âge de 44 ans, victime de sa charité à l'épidémie de variole, qui règne en nos contrées. C'est en visitant ses malades avec trop d'assiduité qu'il a pris son mal. Ce prêtre, vraiment digne de ce nom, était esclave de son devoir, depuis quinze ans qu'il était à la tête de cette paroisse, son zèle n'a jamais failli, son sérieux caractère lui avait concilié dès les premiers instants toutes les sympathies, et sa mort occasionne un deuil général, chacun croit avoir perdu un père, bon, tendre, affectueux. Il joignait à une piété profonde, le laisser aller de l'homme de bonne compagnie, on peut dire de lui, qu'à toutes les vertus évangéliques, il joignait le caractère de l'homme du monde le plus accompli ; toujours gai, il était toujours prêt à se sacrifier pour son troupeau. Sa présence réjouissait le cœur, et faisait aimer la vertu. Je verrais avec plaisir, Monsieur le rédacteur, que cette notice fût insérée dans votre estimable Journal.

C'est un hommage que rend à sa mémoire, l'un de vos abonnés.

On nous écrit de Figeac :

Un malheureux accident vient d'arriver au lieu dit *Le Boyne*, commune de Livernon.

Plusieurs ouvriers travaillaient dans une propriété, appartenant à Mme L. Parmi les travailleurs se trouvait le sieur Grimal (Louis), âgé de 21 ans, cultivateur, au village de Viazac, commune de Livernon. Ce jeune homme était occupé à enlever la terre et à la jeter sur le talus de la tranchée qui pouvait avoir environ deux mètres de profondeur sur quatre de largeur. Tout à coup un éboulement a lieu, et Grimal est enseveli sous la terre. On s'est empressé de dégager le malheureux, qui ne donnait plus signe de vie. Une grosse pierre avait frappé Grimal à la tête. La mort a été instantanée.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places du 17 avril 1866.

Cinquième.

Thème latin. — 1 Tardieu ; 2 Agar.

Sixième.

Thème latin. — 1 Balaran ; 2 Bastide.

Septième.

Version latine. — 1 de Fontenille ; 2 Combarieu.

Huitième.

Calcul. — 1 Basset ; 2 Reynes.

Cours préparatoire (Première Division.)

Lecture. — 1 Cambornac ; 2 Boussuge.

2^e Division.

Lecture. — 1 Calmels ; 2 Lestrade.

3^e Division.

Lecture. — 1 Lavoisot ; 2 Liscale.

Cours spécial. — 3^e année.

Orthographe. — 1 Pouzergues ; 2 Ruamps.

2^e année.

Mathématiques. — 1 Bonnefoy ; 2 Bru.

Le Procteur, RICHAUD.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 27 avril 1866.

Un charretier, condamné à 6 fr., pour s'être endormi sur la charrette.

Trois charretiers, à 4 fr., pour abandon de leurs charrettes, sur la voie publique.

Une chevière, à 4 fr., pour avoir gardé les chèvres dans une propriété d'autrui.

Un individu, à 4 fr., pour avoir fait galopper un cheval sur les fossés à Cahors.

Un marchand de bois, à 4 fr., pour dépôt de bois sur la voie publique.

Cinq habitants, à 1 fr., pour défaut de balayage.

Un cabarelier, à 3 fr., pour fermeture tardive.

Cinq individus, à 4 fr., pour avoir été trouvés à consommer dans un cabaret à 10 h 1/2.

Deux charretiers, à 3 fr., pour défaut de plaque à leurs charrettes, (circonstances atténuantes).

Trois individus, à 3 fr., pour bruit et tapage nocturne, (circonstances atténuantes).

Un individu, à 4 fr., même motif.

Les porteurs d'obligations de la Compagnie des chemins de fer de la ligne d'Italie par le Simplon dont la faillite est ouverte à Genève (Suisse), sont prévenus que les délais de production vont expirer très incessamment, et que s'ils veulent que leurs créances puissent être admises au passif ils doivent avant la fin du mois de Mai-1866, envoyer ou faire présenter leurs titres au Syndicat de ladite faillite, place du Lac, n° 1, à Genève.

La compagnie d'Orléans vient de notifier à M. le Préfet du Lot les tableaux Nos 10 et 11 de la marche des trains sur le chemin de fer de Paris à Orléans pour le service d'été que la dite Compagnie a l'intention de mettre en vigueur à partir du 14 Mai 1866.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

29 avril. Bessou (Pierre), rue Rempart.

29 — Sémirat (Jeanne), rue St. Ursice.

Décès.

1^{er} mai. Solignac (Victorine), 20 ans (hospice).

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 29 avril 1866.

11 versements dont 3 nouveaux 2,096^{fr} 07

03 remboursements 460^{fr} 00

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Faits Divers.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Pour des raisons trop faciles à comprendre, certaines personnes, voulant noier au succès de l'emprunt romain, cherchent à accrédi- ter cette opinion : que la souscription ouverte chez MM. Blount et C^e n'est pas faite pour le compte du gouvernement pontifical. »

« Nous sommes autorisés à donner le plus absolu démenti à cette assertion. L'appel fait par le Saint-Siège est direct, et le rôle de MM. Blount et C^e consiste uniquement à recueillir pour son compte le montant des souscriptions. »

C. PELL.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement moulée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées fessent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à de prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que de rebuts de commerce, composés de graine avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins. Or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre, à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinet, qui et reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

JUSQU'AU 31 MAI PRÉSENT MOIS

billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et Débitants de Tabac.

GRANDES LOTERIES

autorisées dans tout l'Empire Français. QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLE FRANCS A GAGNER POUR UN FRANC.

Loterie de Bordeaux (un million). FR.

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie Châteauroux (un million)

Nombreux lots. — Gros lot..... 100000

Loterie des Ardelys (750,000 f.)

Nombreux lots. — Gros Lot..... 100000

Les Enfants Pauvres (1500000 f.)

Nombreux lots. — Gros lot..... 150000

Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.

Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant à 25., UN billet de chacune de ces quatre Loteries, on pourrait donc, avec un franc, gagner ces quatre Gros Lots. — c'est-à-dire : Quatre-cent-cinquante mille francs pour un franc.

Billets à 25 c. dans toute la France chez tous libraires et débitants de Tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser mandat-poste ou timbres-poste CINQ francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

EMPRUNT ROMAIN

SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS

En titres de 500 francs le capital nominal produisant 25 francs d'intérêt annuel, payables à Paris le 1^{er} avril et le 1^{er} octo-

bre, émis à 330 francs, payables :
100 francs en souscrivant ;
100 francs le 15 juillet 1866.
130 francs le 15 octobre 1866 (moins le coupon au 1^{er} octobre, soit 117 fr. 50 c.)
Faculté d'escompter à 0/0 les deux derniers versements.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A Paris, chez M. Edouard BLOUNT et C^e banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt.

Dans les Départements, chez leurs correspondants.

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Toute souscription doit être accompagnée d'un envoi de 100 francs par titre de 25 francs de rente.

— Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du *Chocolat-Ménier*, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricans de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du *Chocolat-Ménier*; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillans à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contre-façon pour du vrai *Chocolat-Ménier* avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillans à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom *Ménier* qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

LE GUIDE COMMERCIAL

rue Montmartre, 33, à Paris.

Cabinet spécialement consacré à la vente des fonds de commerce en général, propriétés, charges privilégiées, au contentieux, recouvrement sur Paris et la province, donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés.

A céder : 1^o Pour 55,000 fr., AFFAIRE COMESTIBLE rapportant net garanti 26,000 fr.

— 2^o Pour 65,000 fr., BEL HÔTEL MEUBLÉ, quartier riche, rapportant net 15,000 fr.

— 3^o Pour 22,000 fr., BUREAU DE TABAC rapportant net 7,000 fr.

— 4^o Pour 30,000 fr., CAFÉ rapportant net 12,000 fr., justifiés.

Autres FONDS de tous genres, depuis 5,000 jusqu'à 500,000 fr.

Le journal *l'Événement*, fondé il y a six mois par M. H. de Villemessant, s'est placé dès ses commencements au premier rang des publications périodiques. Une des principales causes de ce succès rapide, c'est que *l'Événement* a constamment justifié son titre. Pas une actualité sur laquelle il n'ait donné les détails les plus fidèles et les plus complets. Si un fait important s'accomplit loin de Paris, aussitôt l'un des rédacteurs va puiser les informations à leur source. Quoiqu'il touche à tous les sujets et ne néglige aucun des côtés de la vie parisienne, ce journal est rédigé avec un tel soin, un tel tact, qu'il peut pénétrer dans toutes les familles.

Comme succès oblige, la direction de *l'Événement* vien de réaliser une combinaison ingénieuse et vraiment extraordinaire, qui lui permet de réduire à 4 francs l'abonnement de six mois, dont le prix est de 22 francs. A partir de ce jour, il est délivré dans les bureaux de *l'Événement*, 5, rue Coq-Héron, et 3, rue Rossini, à toute personne qui s'abonne ou se réabonne pour six mois, un exemplaire des *Travailleurs de la mer*, par Victor Hugo, grande édition in-8, en trois volumes, qui se vendent 18 francs chez tous les libraires. Grâce à cette prime gratuite, l'abonnement de six mois ne coûte donc plus en réalité que 4 francs seulement.

Envoyer 2 francs en plus, soit 24 francs, à l'ordre de M. de Villemessant, pour recevoir franco par la poste, dans les départements, les trois volumes, édition princeps, des *Travailleurs de la Mer*.

Étude de M^e Eugène AYZAC, avoué, à Gourdon.

Le 13 mai 1866, il sera procédé, à la vente des immeubles provenant de la succession de Jean Espitalié. Cette vente se fera devant M^e Cariol, notaire, qui se transportera à la maison Espitalié, aubergiste, dite chez la Mariotte, au port de Marcuil. La mise à prix est fixée à 1,200 francs.

AVIS. — Arrêté préfectoral, du 17 avril courant, fixant les indemnités à offrir aux propriétaires, qui doivent céder des terrains, au tracé du ch. v. d'inté c. n° 41. (Extrait du *Gourdonnais*, du 26 avril)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DEPARTEMENT DU LOT														MARCHÉS AUX BESTIAUX DE CAHORS.								
	BLÉ		METEIL		SEIGLE		ORGE		SARRASIN		MAÏS		AVOINE		POIS		LENTILLES		HARICOTS			
	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.		
Cahors	17 50	22 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Castelnau	17 52	21 90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Montcuq	17 »	20 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Puy-l'Evêque	18 40	23 29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Figeac	18 »	22 50	»	»	12 50	15 70	»	»	11 25	15 40	10 15	13 »	9 25	22 50	»	»	»	»	»	»	17 50 23 »	
St-Céré	19 22	24 2	15 »	19 99	12 42	17 23	»	»	9 84	13 87	10 8	14 39	9 69	24 22	»	»	»	»	»	»	»	»
Gourdon	19 20	23 90	14 80	20 43	14 7	18 19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Martel	19 »	24 5	17 »	18 90	13 »	18 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Labastide-Murat	18 12	23 38	»	»	»	»	15 »	25 »	»	»	»	»	9 90	16 50	9 70	21 80	»	»	»	»	»	20 » 27 40
Prix moyen pour le département	18 1	22 77	15 60	19 77	12 99	17 28	15 »	25 »	10 54	15 63	10 6	14 »	9 52	22 43	»	»	»	»	»	»	»	18 73 25 20

COMESTIBLES										COMBUSTIBLES							
PAIN			VIANDE				POMMES DE TERRE		CHATAIGNES		FOURRAGES		BOIS		CHARBON		
1 ^{re} Q.	2 ^{me} Q.	3 ^{me} Q.	BOEUF.	VACHE	VEAU	MOUTON	PORC	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	FOIN	PAILLE	STÈRE	100 k.	HECT.	100 k.
KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Cahors	31	28	26	1 10	» 90	1 25	1 20	1 10	»	»	»	»	»	12 50	2 30	6 »	12 »
Castelnau	30	27	25	1 »	» 80	1 20	1 20	»	»	»	»	»	»	10 »	2 »	3 »	10 »
Montcuq	30	27	2 »	1 »	»	1 20	1 10	»	»	»	»	»	»	9 »	3 »	4 30	9 40
Puy-l'Evêque	30	27	23	1 »	»	1 20	1 20	1 25	»	»	»	»	»	10 »	2 »	»	»
Figeac	30	27	22	1 40	»	1 30	1 30	1 20	2 50	5 64	2 50	5 64	»	»	»	»	»
St-Céré	32	28	22	»	»	1 10	1 10	»	2 19	3 12	2 50	4 16	»	»	»	»	»
Gourdon	26	24	22	1 10	» 53	1 30	1 30	»	2 54	4 07	»	»	7 »	3 50	»	»	»
Martel	30	28	26	1 »	»	1 50	1 20	»	3 »	5 »	»	»	»	»	»	»	»
Labastide-Murat	30	28	25	1 20	»	1 40	1 40	»	3 11	4 47	»	»	»	»	»	»	»
Prix moyen pour le département	29	26	21	1 10	» 75	1 22	1 22	1 18	2 66	4 46	2 50	4 90	9 »	5 16	»	»	»

MARCHÉS DU RAYON			
Hausse.	Condom, 2 c.; Villeneuve-sur-Lot, 25 c.		
Baisse.	Lesparre, 29 c.; La Réole, 10 c.; Nérac, 9 c. Marmande, 25 c.		
SANS VARIATION.			
Nérac,	Hectolitres portés au marché.	F.	»
	— vendus.	F.	»
	Blé 1 ^{re} qualité, l'hect.	F.	18 45
	— 2 ^e	F.	17 95
	— 3 ^e	F.	17 45
La Réole,	Froment (prix moyen).	F.	16 76
Condom,	Blé (prix moyen).	F.	17 63
Bazas,	Froment (l'hect.)	F.	18 30
	Seigle.	F.	14 45
	Maïs.	F.	10 »
Marmande,	Froment 1 ^{re} qualité, l'hect.	F.	17 »
	— 2 ^e	F.	16 55
	— 3 ^e	F.	16 »
Villeneuve-s-L.	Froment 1 ^{re} qualité, l'hect.	F.	17 25
	— 2 ^e	F.	16 91
	— 3 ^e	F.	16 »
Lesparre	Froment, (prix moyen).	F.	16 98

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;
 2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

AVIS

M. GUSTAVE TRUBERT, fabricant de drap, à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, **M. MONSOU**, filateur.

M. MONSOU, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

Depuis le 18 avril paraît

5 centimes. UN NOUVEAU JOURNAL QUOTIDIEN **5 centimes.**

LA PRESSE ILLUSTRÉE

Ce journal publie des dessins d'actualité, scènes de mœurs, portraits, vues de pays, monuments, caricatures, etc... enfin tout ce qui peut intéresser, instruire et amuser.

Sa rédaction est des plus variées : chronique, faits divers, tribunaux, etc.

Féuilleton de **M. PONSON DU TERRAIL**, du plus saisissant intérêt. Cet ouvrage, *Les Cosaques à Paris*, fait assister le lecteur aux émouvants épisodes de l'invasion de 1814. C'est un véritable roman national et militaire qui vous attire et vous entraîne irrésistiblement.

Les premiers numéros ont eu un succès qui a dépassé toute attente ; épuisés en quelques heures, ils ont dû être remis sous presse.

Trois mois. Six mois. Un an.

Paris..... 5 fr. 9 fr. 18 fr.

Départements. 6 11 22

A titre d'essai, le journal sera envoyé pendant un mois à toute personne qui enverra 1 fr. en timbres-postes (24, boulevard des Italiens).

Les abonnements partent du 1^{er} mai, mais les numéros des derniers jours d'avril seront envoyés gratuitement aux abonnés du 1^{er} mai.

BUREAUX : 24, boulevard des Italiens (Librairie Centrale). ADMINISTRATION : 15, rue Breda.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTES AUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Assurances CONTRE L'INCENDIE CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

Assurances SUR LA VIE. CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

Assurances : 1° contre le feu : des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines ; — 2° contre l'explosion du gaz ; — 3° contre la foudre ; — 4° contre l'explosion des machines ; — 5° contre le recours des locataires ; — 6° enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

1° Assurances de **Capitaux** payables à une époque déterminée, ou au décès.

2° **Rentes viagères immédiates**, produisant : à 50 ans, 8 38 0/0 ; à 35 ans, 9 15 0/0 à 60 ans, 10 69 0/0 à 65 ans, 12 85 0/0

3° **Achats d'usufruits, de propriétés etc.**

12, RUE MENARS, A PARIS.

S'adresser à M. BURGALIERES, agent général, Place au Bois, à CAHORS.

VITESSE ET SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nérac. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ÉPICERIES — **DROGUERIE INDUSTRIELLE** — COMESTIBLES

SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES FOURRAGÈRES, PÉTOLE

E. LE PETIT

RUE DE LA LIBERTÉ, 4

VINS FINS **A CAHORS** BONBONNERIE

JACQUES SÉGUY

PEINTRE MENTION HONORABLE

A Cahors, rue Impériale, n° 55.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON